

Le consentement des parties à l'arbitrage international

Ousmane Diallo

Préface de Jean-Michel Jacquet

Mode juridictionnel privé de règlement des litiges, l'arbitrage offre une alternative à la saisine du juge. Qu'il soit interne ou international, l'arbitrage repose généralement sur le consentement des parties. C'est donc à juste titre que celui-ci a été qualifié de pierre angulaire de l'arbitrage. Effectivement, c'est sur ce consentement que la justice privée s'est longtemps appuyée pour justifier sa légitimité, revendiquer son autonomie et conquérir un nouvel espace de liberté.

Solidement porté par le consentement qui lui sert de fondement, l'arbitrage n'a cessé de se développer au point d'apparaître de nos jours comme le mode normal de règlement des litiges du commerce international. On le dit particulièrement adapté au règlement de telle ou telle catégorie de litiges, manière d'affirmer sa vocation à étendre son emprise. Parvenu à l'âge adulte, c'est donc tout naturellement que l'arbitrage cherche à s'affranchir du caractère exceptionnel que lui imprime sa subordination au

consentement, lequel apparaît de plus en plus comme un flot de résistance à son expansion, sinon à son efficacité.

Première étude d'ensemble sur la question, le présent ouvrage a le grand mérite d'exploiter au mieux la richesse qu'offre une approche comparative, non seulement pour retracer le rôle important joué par le consentement dans l'évolution de l'arbitrage, mais aussi, et surtout, pour mettre à nu les multiples tentatives en vue de son émancipation de la tutelle des parties. Il en résulte une éclipse momentanée du consentement, qui ravive les contestations de la compétence arbitrale et dévoile à nouveau sa subordination au consentement, facteur de légitimation par excellence de l'arbitrage. C'est dire que le consentement ne fait pas que survivre à ces assauts, il réussit même à prospérer.

Autant de questions aussi brûlantes qu'actuelles, sur lesquelles cet ouvrage offre une analyse détaillée et des solutions originales.

2010
ISBN 978-2-13057-947-2
312 pages

THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA
INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES
INTERNATIONALES ET DU DÉVELOPPEMENT
GRADUATE INSTITUTE OF INTERNATIONAL
AND DEVELOPMENT STUDIES



Ousmane Diallo

Le consentement des parties à l'arbitrage international

Préface de Jean-Michel Jacquet

THE GRADUATE INSTITUTE | GENEVA
PUBLICATIONS

puf

Ousmane Diallo est docteur en droit international de l'Institut universitaire de hautes études internationales (Genève). Auteur d'un ouvrage sur l'arrimage du franc CFA à l'euro, il a publié plusieurs études, portant notamment sur le droit de l'arbitrage et sur l'harmonisation internationale des règles de procédure.

L'arbitrage n'a eu de cesse de se développer jusqu'à constituer actuellement une véritable alternative à la justice étatique. Son succès est tel qu'on se demande s'il est encore justifié de le subordonner au consentement, désormais considéré comme un frein à son expansion. Mais qu'en est-il au juste? L'arbitrage parviendra-t-il à s'affranchir de la tutelle des parties? Sur toutes ces questions qui, jusque-là, échappaient à une étude d'ensemble, le présent ouvrage offre une analyse fouillée et des solutions originales.

« Quel sujet serait en apparence plus classique que le consentement à l'arbitrage? Vrai ou supposé, le classicisme d'une étude approfondie conduit souvent à bien des découvertes, à une remise en question et en perspective qui éloigne le lecteur des certitudes acquises et lui fait découvrir des champs qu'il ignorait. Tel est le sens premier de l'ouvrage (...) exemplaire par l'alliance de la rigueur des démonstrations et de l'imagination juridique, comme par la fidélité constante aux postulats qui l'animent. »

Jean-Michel Jacquet

Professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement

Commandes

Prix: 28 €

Diffusé par Les Presses universitaires de France, en France, Belgique et Canada.

Diffusé par l'Office du livre en Suisse.

Disponible en librairie début septembre 2010.

<http://www.graduateinstitute.ch/publications>

Table des matières

Première partie

La liberté de l'arbitrage, condition nécessaire au consentement à l'arbitrage

Chapitre I

Le consentement à l'arbitrage, manifestation d'une volonté conquérante

La conquête de la partie étatique

Extension du domaine de l'arbitrage

Chapitre II

Le consentement à l'arbitrage, manifestation d'une volonté contenue

Absence de consentement ou la problématique de l'arbitrage forcé

Le consentement, critère de qualification de l'arbitrage?

Deuxième partie

L'expression du consentement à l'arbitrage

Chapitre I

Le consentement à l'arbitrage par voie contractuelle

Catégories de conventions d'arbitrage

Formation de la convention d'arbitrage

Chapitre II

Le consentement à l'arbitrage par voie non contractuelle

Théories relatives à l'arbitrage reposant sur une loi ou un traité

Octroi à l'investisseur d'un droit non contractuel de recourir à l'arbitrage